

Rapport de la commission chargée de préavis sur le préavis n° 13-2026
sollicitant l'octroi d'un crédit complémentaire de CHF 390'000.- destiné à l'implémentation de la gestion électronique des documents (GED) au sein de l'Administration

**Au Conseil communal
De et A
1008 Prilly**

Prilly, le 1^{er} juin 2026

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

1. Composition et fonctionnement de la commission

La commission ad'hoc chargée d'examiner le préavis N° 13-2026 s'est réunie à Castelmont, le 01.06.2026, de 18h30 à 20h13, dans la composition suivante :

Alain LALA, confirmé président
Aurélie BARBEY, confirmée rapportrice
Javier BARDELLONI,
Alain JUVET,
Marianne SEPEY,
Olivier TENISCH,
Vincent ZODOGOME,

La Municipalité est représentée par Monsieur le Syndic Alain Gilliéron, accompagné de Monsieur Marchon, le chef de Service informatique, Madame Widmer archiviste intercommunale et Monsieur Mignot représentant la société ELCA.

2. Présentation de l'objet et discussion en présence de la municipalité

Monsieur le Syndic présente les personnes l'accompagnant et fait une brève introduction avant de passer la parole à Madame Widmer.

Cette dernière est archiviste intercommunale et travaille pour Prilly à 40% et Ecublens à 25%. Elle nous fait un point historique de la GED : en 2014 l'archiviste en place a participé à la mise en place de la GED à Ecublens, en 2016 Prilly acquière à son tour la solution ELO et s'assure avoir les licences pour l'utiliser. En 2017, un nouveau plan de classement commun est proposé par l'archiviste pour structurer la GED, le logiciel Archiclass est employé. Il s'agit d'un outil développé pour la GED et recommandé par les archives cantonales. En 2021, l'engagement de Mme Widmer marque le relancement du déploiement de la GED avec l'aide de Monsieur Martin ancien chef de service de l'informatique à Prilly. A ce moment-là on s'est rendu compte qu'il fallait un chef de projet informatique. Un cahier des charges a été rédigé avec une consultante externe et un appel d'offre sur invitation a été émis. Le marché a été remporté par la société ELCA. En septembre 2022 le Conseil communal a voté le préavis 10-2022 de 300'000.- pour la GED.

Rapport de la commission chargée de préavis sur le préavis n° 13-2026

sollicitant l'octroi d'un crédit complémentaire de CHF 390'000.- destiné à l'implémentation de la gestion électronique des documents (GED) au sein de l'Administration

Madame Widmer passe la parole à Monsieur Mignot. Le projet s'est déroulé en trois phases : une gouvernance documentaire pour établir les règles à mettre dans l'outil, un plan de classement général à toute la commune (utilisation MCH » comme base) et un plan de démarrage avec une phase pilote (service des finances) puis l'extension aux autres services. Après avoir démarré le pilote, on a réalisé qu'on avait beaucoup de mal à travailler avec l'intégrateur de la solution ELO, la société Protocole. Raison pour laquelle le comité de pilotage du projet (les 4 personnes ici présentes + Mme Böhlen) a décidé de changer de prestataire ce qui a engendré pas mal de coûts et un stop du projet le temps du changement. Le module proposé par la société Protocole ne correspondait pas aux besoins de la Commune, la société EMS solution propose un module e-government plus adapté, utilisé par exemple par la ville de Zurich. On a donc dû faire marche arrière et reprendre ce qui avait été mis dans l'ancien module pour le mettre dans celui-ci.

L'ordre chronologique fût donc le suivant : Phase 1 d'octobre 2022 à avril 2023 pour l'établissement du plan, d'avril 2023 à fin 2023 le service des finances a été utilisé comme test, en avril 2024 il y a eu le changement de prestataire et fin 2024 on recommence à zéro avec le nouveau prestataire. La GED fût étendue au greffe fin 2024, au service des archives, puis à l'urbanisme, l'office de la population, l'ASIGOS, et la bibliothèque. Actuellement il reste le service RH, le service de l'enfance, domaines et bâtiments et exploitation et gérance. Au niveau des ressources de la commune, il était très difficile pour les personnes des services de s'impliquer, ce pourquoi le comité de pilotage a décidé de déléguer certaines choses à la société ELCA, comme par exemple les formations qui devaient être données à certaines personnes lesquelles devaient les cascader plus loin ce qui n'a pas fonctionné par manque de temps. Il y a également la partie accompagnement des services, on s'attendait à des répondants GED dans chaque service ce qui n'a pas pu être mis en place, ELCA doit donc accompagner tous les utilisateurs. On a également plus d'un an et demi de retard ce qui engendre des coûts supplémentaires. Dans le préavis est compté le reste à faire en plus du consommé déjà dépassé. Ce préavis est le montant nécessaire pour terminer la mise en GED de tous les services, mais on ne devra pas s'arrêter là. Il faut maintenant appliquer les règles et mettre en place une gouvernance au sein de la commune afin de faire vivre la GED. Cette phase 2 fera certainement l'objet de demande de financements supplémentaires pour rendre cet outil plus efficient et le faire évoluer.

Monsieur Marchon ajoute en complément qu'on voit qu'une tentative entre 2016 et 2022 a échoué, que dans d'autres communes aussi il y a des mises au placard ou des objets peu utilisés. Sans le changement de prestataire, on serait aujourd'hui dans un chaos technique et on ne pourrait pas dire que tous les services sont ou seront dans la GED et que l'on pourra bientôt faire évoluer cette dernière. La GED à Prilly est à bout touchant, d'ici quelques semaines ce sera fait, maintenant il faut penser à ce que l'on veut mettre dans la phase 2.

Monsieur le Syndic admet qu'on s'est trompé en pensant y arriver en utilisant uniquement les employés de la Commune et qu'on n'en serait pas là si on n'avait pas employé bien plus la société ELCA. En comparant à ce que d'autres communes ont dépensé lors de l'implémentation de la GED, on se rend compte que les 300'000.- prévus étaient bien en-dessous des besoins financiers pour un tel projet. Ce crédit complémentaire sera donc le dernier pour cette phase 1 de la GED.

Rapport de la commission chargée de préavis sur le préavis n° 13-2026

sollicitant l'octroi d'un crédit complémentaire de CHF 390'000.- destiné à l'implémentation de la gestion électronique des documents (GED) au sein de l'Administration

De 2016 à 2019, la mayonnaise n'a pas pris et l'outil n'a pas été déployé, les licences ont donc été payées dans le vide.

Monsieur le Syndic demande à Madame Widmer de nous faire un petit comparatif avec Ecublens dont on peut tirer le résumé suivant :

Ecublens a démarré en 2014, avec deux services moteurs, les autres services ont été laissés sur le côté et 12 ans après certains services sont encore exclus. Ils ont continué avec ELO et la collaboration est compliquée, beaucoup de développements prévus donc à chaque migration il faut tout refaire ce qui a un coût. Au niveau formation, on nomme des super-utilisateurs mais ça ne fonctionne pas très bien.

Suite à cette présentation les questions suivantes sont posées par les commissaires :

- Un commissaire demande s'il a bien compris que le benchmarking n'a pas été fait au départ mais après ? *C'est en effet en remarquant qu'on n'est pas dans le tir qu'on a fait cet exercice. Ces chiffres sont à prendre avec précaution vu qu'on n'a pas le détail de ce qu'ils contiennent.*
- Les sous-dimensionnements notés dans ce préavis sont-ils dus à la société ELO, est-ce ELCA qui a redimensionné ? *Ce sont des décisions qui ont été prises par le comité de pilotage une fois le budget initial dépensé.*
- On a un budget qui est doublé, comment se fait-il qu'il n'ait que doublé, des prestations ont-elles été annulées pour éviter de gonfler la facture ? *Il n'y a pas de coûts cachés, ni de choses auxquelles on a renoncé. Certaines choses qui n'étaient pas dans le cahier des charges de la première phase seront développées dans la deuxième phase. On a également négocié pour que les dépenses rentrent au mieux dans ce dépassement (négocier le prix des connecteurs, regrouper les séances de formation,...)*
- Peut-on avoir un break down des fonctionnalités entre ce qui avait été prévu en phase 1 et ce qui sera développé en phase 2 ? *La phase 1 c'est l'implémentation de la GED, le détail sera dans la phase 2.*
- Vous avez prévu de ne pas avoir de super utilisateurs, que se passera-t-il donc au fil du temps et de la rotation de personnel ? ELCA devra-t-elle intervenir régulièrement ? *L'idée, qui est incluse dans ce préavis, est d'établir une feuille de route avec la gouvernance qui tiendra aussi compte de la formation continue. Cette organisation fera partie des choses à faire décrites dans cette feuille de route. Donc à la fin du projet, la commune disposera des futures dépenses et futurs projets à réaliser pour que la GED continue à vivre de la meilleure façon.*
- Comment va être financée la maintenance de la GED ? *Les licences sont incluses dans le budget de fonctionnement du département informatique. La partie support d'ECM solution sera certainement ajoutée au budget de fonctionnement 2027, la question s'est posée dans le comité de pilotage.*
- Comment se répercutent les changements de normes dans le quotidien de la GED ? *C'est le rôle du record manager qui doit faire le lien avec tous les services en collaboration avec les chefs de service afin que les nouvelles règles soient appliquées. Les adaptations nécessaires devront donc être implémentées dans la solution ELO (rôle qui reviendra à Madame Widmer)*

Rapport de la commission chargée de préavis sur le préavis n° 13-2026
sollicitant l'octroi d'un crédit complémentaire de CHF 390'000.- destiné à l'implémentation de
la gestion électronique des documents (GED) au sein de l'Administration

- Un commissaire demande comment on pense apprendre de nos erreurs afin que celles-ci ne soient pas reproduites dans d'autres projets ? *Ce n'est pas un projet purement informatique, il est plutôt géré par l'administration et surtout la Municipalité. On a maintenant un chef de projet à la Ville, la phase 2 sera certainement passée à la moulinette de la gestion de projets.*

Lorsque l'ensemble des questions ont été posées, Monsieur le Président remercie les intervenants qui quittent la salle.

3. Délibérations et vœux/amendements

Un commissaire souligne que la Municipalité doit tirer des leçons des problèmes rencontrés et des erreurs produites, afin que ceci ne se reproduise pas.

Un commissaire souligne que cela fait 10 ans qu'on paie des licences pour des gens qui commencent à peine à les utiliser. On peut se rendre compte que ça déborde et qu'on a mal fait des choses, mais on aurait pu, par exemple, suspendre le paiement des licences par exemple plutôt que de perdre de l'argent au fil des ans.

Un commissaire se demande si quand le projet a démarré en 2022, et après cette séance il réalise que même bien avant, Prilly était-elle prête ou a-t-elle suivi un effet de mode ? On peut se demander si en 2014 on n'avait pas à faire juste à quelques personnes motivées qui ne pouvaient pas tirer tous les employés avec eux.

Un commissaire pense qu'avant de définir que c'était le service informatique qui devait gérer, on aurait dû mieux anticiper quel service avait besoin de la GED et ce que ça allait demander en terme de gestion du projet et de ressources. Il n'y avait pas de suivi auprès des différents services afin de s'assurer du bon déploiement de la GED.

Un commissaire souligne qu'une fois encore le crédit complémentaire est demandé alors que l'argent a été dépensé, ce qui fait que le Conseil n'a pas d'autres choix que d'accepter ledit crédit complémentaire.

Un commissaire tient à souligner que bien qu'on nous ait assuré que ce crédit suffirait à terminer la GED, ce n'est pas tout à fait le cas vu qu'en parallèle on nous a parlé d'une phase 2 à venir qui devra être financée par de nouveaux préavis.

La commission tient à souligner que le problème de ce préavis n'est pas le montant du préavis lui-même, mais bien la façon dont il est amené avec une fois encore de l'argent dépensé avant la rédaction du préavis.

La commission décide de déposer une interpellation afin qu'on s'assure que le cas de figure présent ne se reproduise pas.

4. Vote final

La commission passe ensuite au vote, le préavis tel que présenté est rejeté avec 1 pour, 3 contre et 3 abstentions.

La séance est levée à 20h13.

***Rapport de la commission chargée de préavis sur le préavis n° 13-2026
sollicitant l'octroi d'un crédit complémentaire de CHF 390'000.- destiné à l'implémentation de
la gestion électronique des documents (GED) au sein de l'Administration***

5. Conclusions

En vertu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Prilly,

- vu le préavis municipal N° 13-2026,
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

décide

de refuser le préavis n°13-2026 sollicitant l'octroi d'un crédit complémentaire de CHF 390'000.- destiné à l'implémentation de la gestion électronique des documents (GED) au sein de l'Administration

Au nom de la commission :

Alain Lala, Président

Aurélie Barbey, rapportrice